

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCAL

DÉCISION

54-2025 ZA Grand Tilleul II à Nyons - Prestation de sondage de sol

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il est impératif de procéder à un sondage de sol avec équipement et suivi piézométrique ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée auprès de trois entreprises et que la proposition de la SIC INFRA 26 est économiquement la mieux disante ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de la SIC INFRA 26, sise 735 allée du Vivarais à BOURG DE PEAGE (26300) pour un sondage de sol en mitoyenneté Ouest de la ZA du Grand Tilleul.

ARTICLE 2

Le coût de la prestation est de 6 540,00 € HT soit 7 848,00 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 6045.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

Fait à Nyons, le 25 novembre 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 01/12/2025

Mise en ligne le : 01/12/2025